**Financement d’urgence COVID-19**

**Vers un chez-soi**

Le gouvernement du Canada a récemment reçu 544 848 dollars supplémentaires pour le financement du programme Vers un chez-soi dans les régions rurales et éloignées du Nouveau-Brunswick afin d'aider les personnes les plus vulnérables à la pandémie de la COVID-19. L'Entité communautaire pour les régions rurales et éloignées du Nouveau-Brunswick accepte actuellement les demandes de financement des organisations qui ont besoin d'une aide financière afin de réaliser des initiatives spécifiques à la pandémie de la COVID-19 ciblant les besoins des sans-abri et des personnes à risque vivant dans les régions rurales et éloignées de la province du Nouveau-Brunswick.

Bien que d'autres projets puissent être pris en considération, la priorité sera accordée aux projets qui :

* Aident les personnes sans logement adéquat à s'isoler (par exemple dans des motels, des hôtels, etc.)
* Aident les refuges à se conformer aux recommandations en matière de santé (par exemple, en ajoutant de l'espace entre les personnes, des barrières de protection, des installations sanitaires, etc.)
* Aident les personnes à risque à avoir accès à des services et à des fournitures qui sont présentement limités
* Aident à l'achat de produits de nettoyage et d'autres équipements de protection individuelle pour les prestataires des services de première ligne
* Ont lieu dans des communautés fortement touchées par la pandémie
* Identifient les possibilités d'intégration des services et des aides
* Répondent à un besoin démontré
* Décrient clairement la capacité à réaliser les activités des projets identifiées

Organismes éligibles :

• Organismes à but non lucratif

• Les établissements de santé publique et d'enseignement ; et les organisations à but lucratif

• Les gouvernements provinciaux et territoriaux et leurs instances

• Municipalités

• Organisations autochtones

**Début de la demande**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’organisme : |  |
| Adresse postale : |  |
| Type d’organisme : |  |
| Objectif et mandat de l’organisme |  |
|  |  |
| Nom du contact principal |  |
| Titre |  |
| Courriel |  |
| Numéro de téléphone |  |

**Aperçu du projet**

Description et besoin du projet - quels sont les principaux défis auxquels votre ou vos organisations sont confrontées à la suite de la COVID-19 ? Veuillez souligner les besoins et les répercussions reliés à la COVID-19 dans votre communauté. Votre demande sera en grande partie évaluée sur la base de ces informations. Nous prévoyons un grand nombre de demandes, veuillez donc fournir autant de détails que possible. Cela peut comprendre le partage de statistiques et/ou une description détaillée.

**Détails du projet** - comment les fonds demandés seront utilisés-ils pour relever les principaux défis ? *Le style télégraphique peut être utilisé.*

Stratégie d'évaluation - Les candidats retenus devront faire état de l'impact et des activités réalisés grâce à ce financement, y compris la manière dont l'argent a été dépensé, l'impact du financement sur leur communauté et les activités réalisées. Veuillez décrire, brièvement, comment vous prévoyez assurer le suivi des résultats de votre projet afin de pouvoir présenter un rapport précis sur ce que vous avez réalisé.

**Budget du projet**

*Veuillez faire une description détaillée de votre demande de financement et nous dire comment vous comptez dépenser les fonds. Veuillez-vous assurer d'avoir décrit ces activités/points à la question 10: Détails du projet. Veuillez noter que les frais administratifs ne peuvent s'élever qu'à 15 % des coûts du projet proposé. Veuillez-vous référer à l'annexe pour les coûts éligibles.*

|  |  |
| --- | --- |
| ***Activité/article*** | ***Coût*** |
| *Achat d’équipement de protection individuelle (EPI) - (masques, boucliers faciaux, gants, etc.))* | *500 $* |
| *Chambres d’hôtel pour l’auto-isolement (5 chambres x 2 semaines chacune)* | *5 000 $* |
| **Total des fonds demandés :** | **5 500 $** |
|  |  |
| ***Activité/article*** | ***Coût*** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| **Total des fonds demandés :** |  |

*Quel est le montant d'aide en nature que vous ou votre organisation prévoyez fournir ?*

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contribution en nature*** | ***Valeur*** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

*Avez-vous reçu d'autres financements liés à la COVID-19 pour les sans-abris ? Si oui, veuillez indiquer la source de financement et son montant. Veuillez aussi préciser si vous avez reçu le financement, si vous avez fait la demande de financement ou si vous allez faire la demande de financement dans le futur.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Source de financement*** | ***Montant*** | ***Statut du financement*** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**Échéancier du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| Veuillez fournir un calendrier des activités prévues de votre projet. Note : Les activités du projet peuvent être accomplies à court terme ou à plus long terme, mais doivent être achevées, avec tous les fonds dépensés, au plus tard le 31 mars 2021. | |
| **Activités du projet proposées** | **Échéancier proposé** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| **Fin des activités du projet** |  |

En raison d’un financement limité, nous ne serons pas en mesure de financer toutes les demandes que nous recevons. Toutefois, tous les demandeurs seront avisés de l’état de leur demande dès que nous aurons terminé le processus d’examen.

Veuillez envoyer votre demande complétée par courriel à : byc.melissaharvey@gmail.com avec l'en-tête « Demande de financement d'urgence COVID-19 - (Nom de l'organisation) » afin d'être pris en compte pour le premier tour de soumission.

Annexe A - Dépenses admissibles

**Admissibilité**

Des exemples illustrant la manière dont le financement peut être utilisé pour réduire et atténuer les impacts de la COVID-19 sont inclus dans chacune des catégories des activités éligibles. La référence au financement « Vers un chez-soi », dans les exemples ci-dessous, inclut le financement de base et les investissements du plan de réponse économique COVID-19. La liste d'exemples n'est pas exhaustive, car toutes activités qui amélioreraient la capacité de la communauté et des prestataires de services à répondre aux risques posés par la COVID-19 aux personnes sans domicile fixe, ou à risque de le devenir, sera prise en considération.

**Dépenses administratives**

Un maximum de 15 % du budget proposé peut être attribué aux coûts administratifs des projets.

Dans le cadre de la réponse à la COVID-19, les communautés peuvent utiliser les fonds de « Vers un chez-soi » pour :

* Soutenir les frais généraux, y compris les coûts qui sont essentiels au fonctionnement de l'organisation dans le déploiement des activités financées par « Vers un chez-soi » ou celles soutenues dans le cadre du plan d'intervention économique COVID-19 du Canada.
* Fournir une formation au personnel et/ou aux bénévoles existants concernant, par exemple, les pratiques appropriées pour réduire le risque d'infection et de transmission de la COVID-19.
* Acheter du matériel et des fournitures.

**Services de logement**

**Le financement de « Vers un chez-soi » peut être utilisé pour accroître la distance physique entre les personnes, en particulier celles qui résident dans des refuges, afin de réduire le risque de propagation virale et de favoriser la distanciation sociale.**

Les communautés pourraient par exemple :

* Placer les personnes dans des logements temporaires, de transition ou permanents pour des raisons incluant l'auto-isolement.
* Les communautés sont encouragées à réfléchir de manière générale à ce qui constitue un logement temporaire (par exemple, motels, hôtels, bâtiments communautaires, écoles, tente dans les stades, véhicules de loisirs, etc.).

**Prévention et réorientation des refuges**

Le fait de maintenir les gens dans un logement est une bonne façon de limiter la propagation de la COVID-19, car les gens ont besoin d'un endroit sûr pour s'isoler.

Pour aider les personnes qui sont à risque de se retrouver sans logement à conserver leur domicile, les collectivités peuvent utiliser les fonds de « Vers un chez-soi » afin de :

* Fournir une aide financière à court terme (par exemple, des arriérés de loyer et des dépôts pour les services publics) ;
* Fournir un soutien en nature (par exemple, des cartes d'épicerie, des produits d'hygiène personnelle, des cartes-cadeaux) ; et
* Utiliser des outils non financiers tels que la médiation entre propriétaires et locataires, la résolution de problèmes avec les voisins et une aide aux personnes ou aux familles pour l'établissement de leur budget.

Les personnes qui obtiennent leur congé d'institutions publiques (par exemple, les services correctionnels, les hôpitaux), où les conditions peuvent être surpeuplées, peuvent présenter un risque élevé de propagation de la COVID-19. Dans ces cas, les fonds de « Vers un chez-soi » pourraient être utilisés pour :

* Aider les personnes qui sortent des institutions à faire la transition directement vers un logement et les soutenir dans le maintien de leur logement afin qu'elles n'aient pas besoin d'accéder à un refuge. Lorsqu'il est sûr et approprié de le faire, le fait d'orienter les personnes et les familles qui demandent un refuge vers d'autres formes de logement est un outil important pour les communautés afin de réduire le surpeuplement des refuges.

Les programmes de réorientation des refuges aident les personnes et les familles qui cherchent un refuge à explorer d'autres formes de logement sûres et appropriées et, si nécessaire, les mettent en contact avec des services et une aide financière pour les aider à trouver un logement sécuritaire. Les fonds de « Vers un chez-soi » peuvent être utilisés pour :

* Mettre en place de nouveaux points d'accès aux services, par exemple en travaillant avec une ligne d'écoute téléphonique existante pour offrir une aide par téléphone ou par l'intermédiaire d'un site web.
* Financer le personnel des points d'information des refuges pour qu'il explore les options qui s'offrent aux personnes et aux familles en réglant les problèmes et en tirant parti des points forts, des soutiens informels et naturels existants et des ressources communautaires
* Utiliser des outils et des ressources telles que le soutien financier à court terme, la médiation entre propriétaires et locataires, et le soutien en nature (par exemple, épicerie, cadeaux) afin de compenser les coûts pour les individus et les familles d'un déménagement vers un autre logement.

**Santé et services médicaux**

* Fournir des services médicaux et de santé générale, des services de santé mentale (y compris le counselling) et des services de soutien aux toxicomanes qui sont déjà offerts par les provinces et les territoires.
* Embauche directe de professionnels de la santé (p. ex., infirmières, médecins) pour fournir des services directement aux clients. Étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle dépense admissible, les collectivités seront invitées à indiquer précisément les montants consacrés aux services de santé et aux services médicaux.

**Services liés aux besoins fondamentaux**

Pour réduire le potentiel d'infection et de transmission parmi les personnes sans domicile fixe et les personnes qui travaillent avec elles, les collectivités peuvent souhaiter utiliser les fonds de « Vers un chez-soi » pour :

* Augmenter la fréquence des nettoyages avec des désinfectants, par exemple dans les centres d'hébergement et les zones à grande fréquentation.
* Acquisition et/ou mise à disposition de lits et de barrières physiques à placer entre les lits.
* Fournir aux personnes relogées en dehors d'un refuge un accès à la nourriture et au transport.
* Acheter des produits d'hygiène personnelle (par exemple, des savons), des équipements de protection individuelle (par exemple, des gants, des masques, des blouses, des couvre-chaussures), des équipements de nettoyage et des fournitures de nettoyage et de désinfection.

**Coûts en capital**

Pour réduire la surpopulation dans les refuges et limiter la propagation de la COVID-19, les communautés peut utiliser les fonds de « Vers un chez-soi » pour :

* Acheter ou réaffecter des propriétés existantes pour créer de nouveaux logements temporaires (par exemple, des espaces dans des motels et des hôtels, des espaces communautaires) ; et
* Rénover les installations existantes (par exemple, les refuges, les logements de transition, les logements permanents avec services de soutien ou les installations non résidentielles) pour, par exemple, améliorer la ventilation ou augmenter la distance entre les résidents.

**Coordination des ressources et de la collecte des données**

En déterminant leur réponse à la COVID-19, les bénéficiaires du financement de « Vers un chez-soi » sont encouragés à s’engager avec d'autres partenaires pour soutenir une réponse coordonnée au niveau communautaire. Dans ce contexte, le financement de « Vers un chez-soi » pourrait être utilisé pour :

* Développer des partenariats avec d'autres secteurs, ainsi que rassembler, partager et diffuser des informations aux principaux partenaires et parties prenantes ; et